

Commune de VENDRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA REALISATION D'UN PLATELAGE SUR LE DOMAINE MARITIME.

Par arrêté municipal n° 10/27 en date du 3 août 2010, Monsieur le Maire de la Commune de Vendres a ordonné l'ouverture d'une enquête publique au titre de l'article L 146-4 du code de l'urbanisme sur les dispositions de réalisation d'un Platelage sur le Domaine Maritime traversant un espace classé au titre de Natura 2000.

Monsieur Michel Engel, Expert Agricole Foncier, domicilié à NARBONNE (11), a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la Mairie de Vendres, du 23/08/2010 au 24/09/2010 inclus, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Vendres

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie de Vendres :

- lundi 23/08/10) de 09 h à 12 h
- vendredi 24/09/10) de 15 h à 18 h

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur en Mairie de Vendres (aux jours et heures habituels d'ouverture), un mois après la fin de l'enquête, soit à partir du 24 octobre 2010 et ce durant un an.

Cet avis d'ouverture d'enquête est affiché devant la mairie de VENDRES.